

Actuellement le Conseil est programmé pour se tenir après le 4 avril. Est-ce que tout sera prêt ? Le MCC a-t-il déjà donné son ANO pour le Pont de Kolda ?

Amacodou DIOUF : Je voudrais d'abord féliciter chaleureusement le Conseil de Surveillance qui a réussi à obtenir la poursuite des travaux de la RN2. On se sent réconforté parce que les choses avancent bien. Tout ce qui a été prévu est en train d'être mis en œuvre.

Concernant la RN6, il est rassurant de voir les lots 1 et 2 ainsi que le Pont de Kolda confiés à l'entreprise CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION. Cette société connaît bien la zone Sud et ses questions de sécurité.

Il faudra aussi aborder les aspects environnementaux et sociaux afin que nous apprécions comment ces questions sont gérées.

DG Ibrahima DIA : Le Tableau d'information sur les projets Routes et Irrigation est un document qui désormais sera élaboré tous les mois. Il permettra au Conseil de suivre régulièrement l'évolution des chantiers. Le chronogramme mis à jour sera également régulièrement soumis au Conseil.

La mobilisation de la somme de six milliards (6 000 000 000) de F CFA par le Gouvernement devrait permettre de faire face aux contingences.

La tranche optionnelle sera octroyée à l'entreprise si elle parvient à respecter les délais d'exécution.

Pour le lot 2 RN6, la signature du contrat a été faite le 4 janvier dernier. Les entreprises sont en train de procéder à leur installation sur le site du chantier.

Les temps mis pour la signature des contrats s'expliquent par les vérifications importantes à faire. En outre, les entreprises avaient beaucoup de sous-traitants, notamment avec des entreprises sénégalaises. Il fallait donc que le MCA-Sénégal procède à une vérification sur la capacité de ces sous-traitants.

Randall S. WOOD : Nous avons adopté ce système de vérification à partir des leçons tirées ailleurs. Il peut arriver que vous signiez un contrat avec une entreprise très performante, mais celle-ci fait exécuter le travail par une autre entreprise qui a peu de référence.

Mor Talla KANE : Il serait bon que nous disposions de la liste des sous-traitants intervenant dans les différents travaux, notamment en ce qui concerne les entreprises sénégalaises.

DG Ibrahima DIA : La liste des sous-traitants sera envoyée aux membres du Conseil.

Concernant le Groupement Sintram-Houar, nous n'avons pas apprécié son manque de loyauté, surtout le fait qu'il ait voulu utiliser la presse pensant ainsi faire pression. Mais ainsi va le monde des affaires.

Mor Talla KANE : Quand l'on parle de mauvaise gouvernance, c'est toujours la perception des gens qui demeurent. Dans cette affaire, il est bon de faire une mise au point afin de préserver l'image de MCA-Sénégal.

Randall S. WOOD : Je sais qu'au Bénin, à la fin du Compact, ils ont trouvé utile de faire une campagne de communication sur la transparence de leur système.

DG Ibrahima DIA : Concernant les PAR, la mise en œuvre dans la zone Sud a été confié au Bureau Louis Berger. Mais, le MCA-Sénégal a renforcé son équipe PAR avec le recrutement de sociologues et des animateurs pour mieux veiller à une bonne mise en œuvre.

Pour les prochaines réunions du Conseil, il y'aura toujours un chronogramme dans le dossier.

Nous avons moins d'inquiétudes pour les routes en ce qui concerne les aspects financiers. Par contre, nous devons rester vigilants sur les questions de délai, surtout pour le lot 1 de la RN6. Sur ce tronçon (Ziguinchor – Tanaff), se pose aussi la question de sécurité que nous devons gérer. Un prix a été payé à l'entreprise pour la gestion du risque sécuritaire.

Amacodou DIOUF : Le recrutement de sociologues est une excellente initiative. Il faut renforcer le dispositif social. Il y a des porteurs de voix à sensibiliser. Il faudra mettre à niveau les sociologues et provoquer des réunions avec personnes qui connaissent le dossier de la Casamance.

Alioune Papa NDAO : J'ai discuté avec des autorités de la zone. Ils m'ont proposé de faire des visites pour informer les autorités coutumières et traditionnelles locales afin de les mettre dans le coup et aussi de voir avec eux dans quelle mesure les entreprises pourront recruter les jeunes de la localité.

Nous engagerons les actions nécessaires auprès des populations à la base pour obtenir leur adhésion au programme. L'approche communicationnelle avec l'appui des sociologues sera privilégiée.

Yaya DIATTA : Je pense que l'approche est bonne. J'y adhère.

Alioune Papa NDAO : En ce qui concerne la cérémonie de lancement des travaux du Pont de Kolda, il y a eu, d'une part, un problème de calendrier des autorités et, d'autre part, les négociations avec les entreprises qui n'étaient pas bouclées. Mais, les choses ont évolué. Les autorités proposent que la cérémonie se tienne entre le 5 et le 22 avril Les réflexions se poursuivent, mais nous sommes très proches d'une date.

DG Ibrahima DIA : En ce qui concerne le projet Irrigation et Gestion des ressources en Eau, les travaux concernant le Lot 1 : Ouvrages ont démarré depuis le 8 février avec l'entreprise CONDURIL. Le contrat avait été signé le 24 Décembre 2012.

Pour ce qui est des Travaux de la cuvette de Ngalenka, le contrat a été signé le 19 octobre 2012 avec le Groupement RC contruções/RC Sénégal qui, sur le terrain, a démarré ses activités.

L'entreprise CONDURIL est aussi adjudicataire du Lot 2 Delta. Le Lot 3 a été attribué au Groupement RAZEL-SATOM et le Lot 4 à Eiffage. Les négociations pour les lots 2 et 4 devraient se tenir d'ici fin février. Pour le lot 3, les négociations se tiendront en début mars.

La vérité est que sur les lots 2 et 3, il y eu des fuites à la suite des travaux des panels. Des journalistes ont reçu certaines informations sur le déroulement du panel, ce qui est très grave. Nous avons alors consulté le MCC et avec son accord, nous avons annulé les travaux des panels incriminés et installés deux autres pour reprendre entièrement le travail. C'est ainsi que l'entreprise CONDURIL et le

Groupement RAZEL-SATOM ont été respectivement sélectionnés pour les lots 2 et 3 Delta. A la suite des négociations, ils ont chacun consenti un rabais de 5% sur leur prix.

Pour l'activité de sécurisation foncière, le contrat LTS02 portant sur la mise en œuvre a été signé le 30 janvier 2013, après l'approbation du Conseil de Surveillance donnée suivant la procédure de consultation à domicile.

Amacodou DIOUF : Ce qui a été fait par le MCA-Sénégal pour garantir une gestion transparente des procédures de passation de marché est salubre. Il s'agit là de bonnes pratiques à partager. Maintenant, je voudrais savoir si tout ce qui devrait être fait a été réalisé. Est que le système de suivi évaluation de MCA-Sénégal est le même que celui du MCC ?

DG Ibrahima DIA : En matière de passation de marchés, tout a été fait. Concernant le système de suivi-évaluation nous appliquons celui du MCC qui a des indicateurs « core » à renseigner obligatoirement.

4. Approbation de l'Avenant au Contrat du Groupement Louis Berger/AGEIM pour la supervision des travaux de la RN6 et Confirmation de l'autorisation du Conseil à signer le Contrat LTS 2 pour la mise en œuvre de la Sécurisation foncière

Mor FAYE (Directeur de la passation des marchés invité pour les besoins de la présentation du point de l'ordre du jour) : Le Contrat du Groupement Louis Berger/AGEIM est plutôt un avenant pour la Supervision des travaux de la RN6 et du pont de Kolda. En effet, par rapport au contrat initial, il y a eu une demande de personnels additionnels et l'introduction d'un quatrième lot concernant le Pont de Kolda. Le coût initial du contrat a connu une augmentation de 35 %. Un memorandum technique justifiant le bien fondé de l'avenant avait été élaboré et transmis à MCC pour demande d'ANO. Après avoir reçu l'ANO, nous avons élaboré un rapport sur la raisonnable du prix. Ce rapport a lui aussi été transmis à MCC pour demande d'ANO. La signature de l'avenant est une étape essentielle pour le démarrage des travaux.

Randall S. WOOD : Le MCC a bien reçu la demande d'ANO sur le rapport. En principe, l'ANO sera donné aujourd'hui.

Yaya DIATTA : Est-ce que l'augmentation du coût de la supervision à hauteur de 35 % est conforme au ratio par rapport au coût des travaux ?

DG Ibrahima DIA : Il faut dire que les coûts des travaux ont aussi évolué. Ensuite, au moment de la conclusion du contrat initial, il y a eu des éléments qui n'avaient pas été pris en compte et qui ont été intégrés par la suite.

Alioune Papa NDAO : Il faudra nous faire parvenir des tableaux synoptiques pour nous permettre d'avoir une visibilité sur l'évolution des coûts, des états financiers, etc.

Mor Talla KANE : Qu'est ce qui a été à l'origine des coûts supplémentaires ?

DG Ibrahima DIA : Il y a le Pont de Kolda qui a été érigé en un lot distinct ensuite le personnel additionnel exigé par le MCC.

Yaya DIATTA : Cela montre que le MCA-Sénégal a beaucoup gagné en termes de management du programme. Ce qui fait augmenter les coûts, ce sont les efforts accomplis pour réduire les délais.

A la suite de ces discussions, Le Conseil a approuvé, à l'unanimité des Membres présents et représentés, l'Avenant au Contrat du Groupement Louis Berger/AGEIM pour la supervision des travaux de la RN6.

Le Conseil a aussi confirmé, à l'unanimité des Membres présents et représentés, l'autorisation qu'il a donnée au Directeur Général pour signer le Contrat LTS 2 relatif à la mise en œuvre de la Sécurisation foncière.

5. Ajustement au coût de la vie des salaires du personnel au titre de l'année 2013

Ahmadou TALL : L'article 12 du Contrat de travail des agents de MCA-Sénégal stipule que l'Employé recevra comme rémunération de son activité, entre autres, un salaire mensuel et un ajustement salarial annuel qui ne dépassera pas trois pour cent (3 %) de son salaire annuel, comme décidé par le Conseil de Surveillance de MCA-Sénégal.

Durant les deux années précédentes, le Conseil avait pris comme outil de référence l'Indice National des Prix à la Consommation (I.N.P.C.) publié de façon mensuelle et annuelle par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (A.N.S.D.) et qui traduit l'évolution du coût de la vie.

Toutefois pour cette année, ce taux est de 1,7 %, ce qui semble être très faible au moment où le personnel de MCA-Sénégal mérite une grande motivation surtout, en raison de l'entrée dans la phase active du programme avec le démarrage des travaux.

Maïmouna Lo GUEYE : Pour motiver le personnel qui fait du bon travail, je propose une augmentation des salaires à hauteur de 3 %.

Alioune Papa NDAO : Est-ce qu'il existe d'autres moyens pour la motivation du personnel ?

DG Ibrahima DIA : Lors des négociations, au moment de la formulation du Compact, trois points ont été discutés par rapport à ce sujet :

- Le 13^{ème} mois,
- La prime de performance,
- L'ajustement au coût de la vie.

Le 13^{ème} mois a été écarté. Il a été retenu la prime de performance et l'ajustement au coût de la vie qui est plafonné à 3 %.

Mais, en ce qui concerne la prime de performance, le MCC a finalement retenu qu'elle ne sera accordée qu'aux membres du personnel qui ont dépassé leurs objectifs.

Alioune Papa NDAO : Je suggère que l'ajustement soit de 3 %. C'est le minimum. Il faut récompenser les efforts qui ont été accomplis.

Amacodou DIOUF : Il faut mettre en place une politique salariale assez conséquente. Il ne faut pas avoir de pudeur sur cette question. Il faut mettre en place un système performant en matière de suivi des salaires.

DG Ibrahima DIA : Nous sommes en train de terminer le travail sur les primes de performances. Le Conseil sera saisi de la question pour donner ses appréciations. Le Conseil sera également saisi de la gestion du close-out. Il s'agit de trouver un mécanisme permettant de garantir la stabilité du personnel vers la fin du Compact.

Le Conseil a autorisé, à l'unanimité des Membres présents et représentés, l'Ajustement annuel au coût de la vie des salaires du personnel de MCA-Sénégal à hauteur de 3 %, à compter du 1er janvier 2013.

6. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance

Alioune Papa NDAO : Il faudra commencer à réfléchir sur les conditions permettant l'obtention d'un second Compact.

Mor Talla KANE : Dans cette perspective, il est bon que l'opinion soit informée sur ce qu'il y a dans le programme MCC. Il faut aussi veiller sur les critères d'éligibilité.

Alioune Papa NDAO : A propos des critères d'éligibilité, je sais que nous travaillons beaucoup actuellement sur la question de la traite des personnes.

Randall S.WOOD : Je dois néanmoins préciser, comme me l'impose mon devoir, qu'un deuxième Compact n'est jamais automatique. L'octroi d'un second Compact dépend de la satisfaction des critères d'éligibilité, des conditions de l'exécution du premier Compact et aussi de la qualité des relations entre le pays concerné et les Etats-Unis d'Amérique.

DG Ibrahima DIA : La prochaine réunion se tiendra en fin mars. Il pourrait être inscrit à l'ordre du jour le nouveau plan de passation des marchés, le projet de plan de close-out et, enfin le plan de gestion des risques.

III. Fin DE LA REUNION:

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 12 heures 40 mns.

Elaboré par:

Nom: Ibrahima DIA

Secrétaire de séance

Approuvé par:

Nom: Alioune papa NDAO

Président du Conseil de Surveillance